

BCEP

AVOCATS ASSOCIES

Olivier BRUN

Bruno CHABADEL

Philippe EXPERT

Geoffrey PITON

Sonia ALLEGRET DIMANCHE



Société Civile Professionnelle d'Avocats

11 avenue Feuchères - BP 181 - 30012 Nîmes cedex 4

Tél. : 04 66 29 04 83 - Fax : 04 66 29 04 32 - Mail : bcep@avocatline.fr - Site : www.bcep-avocats-nimes.fr



N° Siret : 352 330 104 000 14 - N° Intracommunautaire : FR 45352330104 - Membre d'une association de gestion agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

Présentation de notre Cabinet

La société civile professionnelle d'avocats a été créée à Nîmes en 1989 par les trois associés fondateurs : Maîtres Olivier BRUN, Bruno CHABADEL, et Philippe EXPERT.

Le cabinet BCEP est composé actuellement de cinq associés, Maître Geoffrey PITON et Sonia ALLEGRET DIMANCHE l'ayant depuis lors rejoint.

La compétence partagée de ses membres permet, dans tous les domaines du droit, le conseil et la défense des particuliers, des entreprises et des collectivités.

En effet, les spécialisations et la pratique régulière d'activités dominantes par chacun des associés offrent aux clients l'assurance d'un accompagnement personnalisé.

Le cabinet peut assister et représenter amiablement et judiciairement devant toutes les juridictions françaises, tribunaux de droit commun, de l'ordre judiciaire ou administratif, organismes et commissions.

Dans un souci de totale transparence sur les honoraires du cabinet, une lettre de mission ou une convention écrite sera proposée au client.

A titre informatif, il est rappelé que les honoraires, assujettis à la tva au taux de 20 %, sont dès le début de la relation contractuelle librement déterminés avec le client.

Leur montant, fixé conformément aux dispositions légales en vigueur et aux usages de la profession, repose sur différents critères (essentiellement le temps passé, la complexité et l'importance de l'affaire et éventuellement le résultat obtenu).



Les associés



OLIVIER BRUN



BRUNO CHABADEL



PHILIPPE EXPERT



GEOFFREY PITON



SONIA ALLEGRET
DIMANCHE



Olivier BRUN

o.brun@avocatline.fr

Spécialiste en droit immobilier :

- Droit de la construction

- RESPONSABILITES DES CONSTRUCTEURS

Avant réception : questions liées au risque de la perte de la chose, responsabilité contractuelle, dommages réservés,

Après réception : garantie de parfait achèvement, responsabilité décennale, garantie de bon fonctionnement, problèmes liés au défaut d'isolation phonique, responsabilité contractuelle de droit commun,

- PROBLEMATIQUE DE LA RECEPTION DES TRAVAUX

Réception expresse, réception tacite, réception judiciaire,

- LES RESPONSABILITES DELICTUELLES DANS LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION

Réparation des dommages subis par le voisin, réparation des dommages subis par le maître de l'ouvrage, et d'une façon générale tout ce qui concerne les troubles anormaux de voisinage,

- REPARATION DES DOMMAGES NON MATERIELS A L'OUVRAGE

Erreur d'implantation, manquement à une réglementation, difficultés relatives au prix, au délai d'exécution, ou au manquement à un devoir de conseil et d'information, difficultés sur les performances énergétiques,

- RESPONSABILITE DES FABRICANTS

- REPARATION DES PREJUDICES

Préjudices matériels : quantification des préjudices et participation aux expertises amiables et judiciaires,

Préjudices immatériels : trouble de jouissance, perte de jouissance, perte de loyers, perte d'exploitation, etc..,

- LES ASSURANCES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Assurances obligatoires : dommage ouvrage, décennale,
Assurances facultatives,

- LES ASSURANCES DE CHOSES

Recours indemnitaire sur des polices d'incendie, sur des assurances catastrophes naturelles.

- Droit des baux civils, professionnels et commerciaux

- Droit de la copropriété

- Droit de l'expropriation - Droit de l'urbanisme

Autres activités dominantes :

Maître Olivier BRUN a acquis depuis plus de 25 ans une compétence en matière de droit des assurances et tout ce qui a trait au droit de la responsabilité.



Bruno CHABADEL

b.chabadel@avocatline.fr

Spécialiste en droit commercial, des affaires :

- MATIERE COMMERCIALE

Conseil et assistance à la préparation des contrats,
Intervention devant les juridictions commerciales, tribunaux de commerce et cour d'appel,
Assistance devant les chambres spécialisées, du juge commissaire, auprès des mandataires judiciaires et des chambres d'arbitrage,
Procédures collectives et entreprises en difficulté, PME, artisans,
Responsabilité des dirigeants ou entrepreneurs individuels,

- CREDITS ET BANQUES

Les instruments financiers, comptes courants, lettres de change, billets à ordre, Cession de bordereau Dailly,
Opérations entre professionnels commerçants, consommateurs et non professionnels, Cautionnements, garants à première demande.

Spécialiste en droit du crédit de la consommation :

L'expertise qui peut être apportée regroupe les problématiques nées des relations entre les établissements financiers et ses clients emprunteurs, souscripteurs d'assurances, entrepreneurs dirigeants et particuliers.

Cela concerne les opérations, prestations, ventes, passés entre les marchands vendeurs professionnels et les clients particuliers, dans certains cas les sociétés civiles immobilières qualifiées de particuliers consommateurs de biens et de services.

Peuvent être concernées toutes les opérations de crédits mobiliers, ou immobiliers, locations mobilières ou en crédit-bail, contrat d'assurance à titre principal ou comme accessoire à une opération principale vente - location avec un consommateur.

Autres activités dominantes :

Maître Bruno CHABADEL, dans le champ de ces pratiques du droit, a développé une compétence en matière de baux commerciaux, professionnels, fonds de commerce, mais également concernant les mesures relatives aux garanties et/ou d'exécution forcée, conservatoire (saisie-attribution, saisie-vente, etc...), des achats et ventes sur saisies immobilières.



Philippe EXPERT

ph.expert@avocatline.fr

Spécialiste en droit pénal :

- Consultations en matière pénale,
- Rédaction et dépôt de plainte,
- Conseil et assistance en audition libre ou garde à vue,
- Défense pénale des prévenus devant le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la chambre correctionnelle de la cour d'appel,
- Assistance et défense devant les juridictions de l'instruction (juge d'instruction et chambre de l'instruction), le juge des libertés et de la détention,
- Défense des accusés devant la cour d'assises,
- Recours devant la cour européenne des droits de l'homme,
- Demande d'aménagement de peine devant le juge d'application des peines,
- Représentation et assistance des victimes en qualité de parties civiles devant toutes les juridictions pénales,
- Recours des victimes d'infraction pénale devant les commissions d'indemnisation spécifiques.

Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine :

- Divorce et séparation,
- Autorité parentale, résidence des enfants, droit de visite et d'hébergement,
- Pensions et contributions alimentaires,
- Prestation compensatoire,
- Régimes matrimoniaux,
- Liquidation de communauté,
- Liquidation des intérêts pécuniaires ayant existés entre époux,
- Successions,
- Adoption,
- Filiation.

Autres activités dominantes :

Maître Philippe EXPERT a par ailleurs, au fil des nombreuses années de pratique de ces champs du droit, acquis et développé une compétence en matière de réparation du préjudice corporel (indemnisation des différents postes de préjudices, moraux, économiques, physiques et psychologiques), du droit de la responsabilité civile et de la responsabilité médicale .



Geoffrey PITON

g.piton@avocatline.fr

Activités dominantes :

- DROIT IMMOBILIER

- DROIT DES CONTRATS

- DROIT DES ASSURANCES

Assurances constructions, dommage ouvrage, décennale, tous risques chantier, responsabilité civile, garantie effondrement, activités non déclarées, déchéance de garantie, règle proportionnelle, assurances de choses, incendie, catastrophes naturelles,

- DROIT DE LA CONSTRUCTION

Garanties légales des constructeurs (décennale, biennale, de parfait achèvement), responsabilité du droit commun, réception (tacite, expresse, judiciaire), désordre (esthétiques, de nature décennale, structurels, parasismiques, défaut d'implantation), dommages (matériel, immatériels), indemnisation, expertise (amiable, judiciaire),

- DROIT DE LA COPROPRIETE

Copropriétés verticales et horizontales, contestation et application de décisions d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, droits et obligations du syndic, des différents organes de la copropriété, et des copropriétaires, recouvrement des charges de copropriété, conflits de voisinage,

- RESPONSABILITE CIVILE

Action en garantie des vices cachés, action en garantie pour non-conformité (sur les ventes immobilières et/ou mobilières), responsabilité des professionnels (syndics, agents immobiliers, constructeurs, architectes, bureaux d'études, entreprises, diagnostiques immobiliers, notaires, responsabilité des particuliers,

- DROIT PENAL

Rédaction et dépôt de plainte, conseil et assistance en garde à vue, défense des prévenus devant le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la chambre correctionnelle, assistance et défense devant le juge d'instruction et la chambre de l'instruction), le juge des libertés et de la détention, défense des accusés devant la cour d'assises, demande d'aménagement de peine devant le juge d'application des peines, représentation et assistance des victimes devant les juridictions pénales et les commissions d'indemnisation spécifiques.

Maître Geoffrey PITON a développé des compétences particulières en droit civil et plus spécifiquement en droit immobilier, des assurances, de la construction, de la copropriété, des contrats et de la responsabilité.

L'autre partie de son activité est consacrée à la matière pénale en complémentarité avec Maître Philippe EXPERT.

Ce choix d'activités lui permet de vous conseiller, vous informer, vous orienter, vous assister, ou vous défendre au mieux dans ces domaines, avant toute procédure, dans le cadre d'une expertise amiable ou judiciaire, d'une éventuelle tentative de médiation ou de conciliation, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire.



Sonia ALLEGRET DIMANCHE

s.allegret@avocatline.fr

Membre de l'Institut de Droit Public du Barreau de Nîmes

Maître Sonia ALLEGRET DIMANCHE assiste les particuliers dans le cadre de leur litige avec une administration ou collectivité territoriale, devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel dans plusieurs domaines :

- FONCTION PUBLIQUE

Conseil et assistance des agents de l'Etat, agents territoriaux et agents hospitaliers, contestation d'arrêtés portant sanction disciplinaire, assistance devant le conseil de discipline, conseil et assistance en matière de harcèlement, conseil et assistance en matière d'accidents de travail,

- URBANISME

Refus ou sursis à statuer aux demandes de permis de construire, d'aménager ou déclaration préalable de travaux, intervention auprès du service instructeur, contestation d'une autorisation d'urbanisme, défense et assistance en matière d'infractions aux règles d'urbanisme, de démolition et remise en état des constructions illégales,

- PREEMPTION / DOMAINE PUBLIC

Détermination de la nature de propriété, revendication de propriété (chemins, voiries..),

- EXPROPRIATION

Conseil et assistance des expropriés, contestation de la déclaration d'utilité publique, négociation de l'indemnisation,

- CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

Procédures de passation de marchés publics, contestation de contrats et marchés publics, intervention auprès du pouvoir adjudicateur, défense et assistance en cas d'éviction de candidature, contestation de paiement, rupture de contrats, référés,

Sonia ALLEGRET DIMANCHE intervient également lorsque la responsabilité d'une administration ou collectivité territoriale (Commune, Département, Région) ou encore celle de l'Etat peut être engagée, selon différentes hypothèses :

- Responsabilité pour faute** : négligence, imprudence, inaction de l'administration,
- Responsabilité sans faute** : activité risquée d'une administration causant un préjudice accidentel, anormal et spécial,
- Inégalité devant les charges publiques** : mesure ou agissement mis en œuvre dans l'intérêt général causant un préjudice,
- Responsabilité hospitalière** : accidents médicaux ou infections nosocomiales,
- Responsabilité en matière de travaux publics** : dommage imputable à la construction d'un ouvrage public.

Sonia ALLEGRET DIMANCHE vous accompagne dans le règlement de vos litiges et vous conseille pour tenter d'obtenir réparation de votre préjudice.

Un référé expertise ainsi qu'un référé provision peuvent aussi être introduit selon les situations.

Les collaborateurs



Claire DEMOUGIN

Titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2011,

Diplômée d'un Master II pratiques juridiques et judiciaires, d'un diplôme universitaire "sciences criminelles" et d'un diplôme universitaire "droit et Santé",



Valérie DEGUILLAUME

Titulaire du diplôme d'aptitude professionnelle aux fonctions d'avoué près la cour d'appel depuis 2010,

Diplômée d'un D.E.A droit privé fondamental et d'un Master II droit et pratique du procès en appel,

Intervient plus particulièrement en procédure d'appel



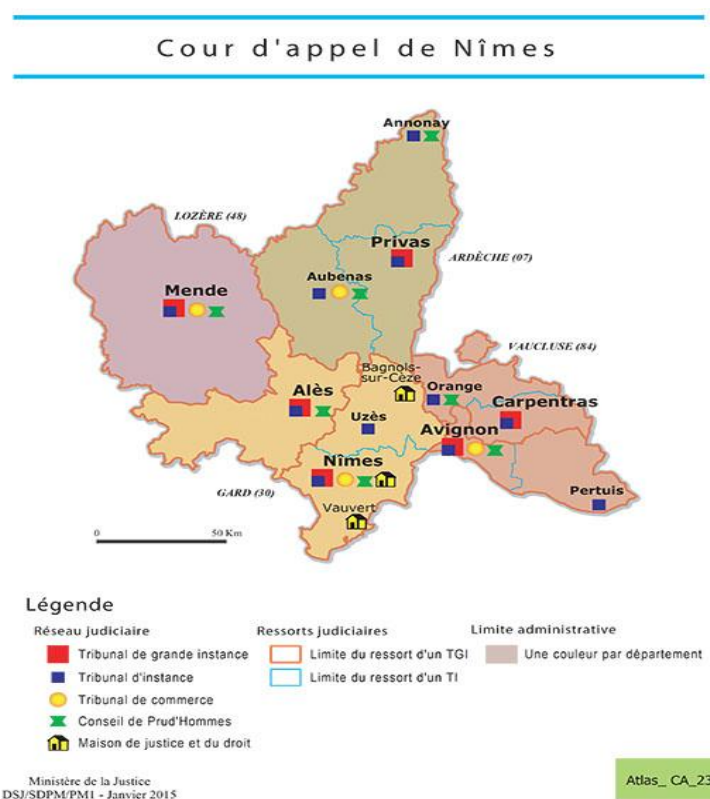
Alexandre VASQUEZ

Titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat depuis 2014,

Docteur en droit.

Interventions de notre Cabinet

Notre cabinet a vocation à intervenir principalement dans le ressort de la Cour d'appel de Nîmes, à savoir les Tribunaux de Grande Instance de Nîmes, Ales, Avignon, Carpentras, Mende et Privas, et plus généralement dans toutes les juridictions présentes sur la carte ci-dessous :



En appel, notre cabinet intervient directement devant les Chambres civile, correctionnelle, commerciale et sociale.

Compte tenu de sa proximité avec Montpellier, notre cabinet intervient également devant toutes les juridictions judiciaires et administratives de Montpellier.

S'agissant des procédures administratives, notre cabinet connaît des litiges du ressort du Tribunal administratif de Nîmes (*Gard, Vaucluse, Lozère*) et suit les dossiers devant les Cours administratives d'appel de Marseille et Lyon. Nous intervenons également régulièrement devant les Tribunaux administratifs de Montpellier et de Marseille.

Notre cabinet pratique la dématérialisation des procédures, via le Réseau Privé Virtuel des Avocats (RPVA pour les procédures civiles) et Télérecours (pour les procédures administratives).

Enfin, compte tenu de l'importance et de l'enjeu de certains dossiers, notre cabinet bénéficie d'un contrat d'assurance responsabilité civile complémentaire à celui du barreau, auprès de la Société de Courtage des Barreaux qui nous assure une couverture complémentaire de 2,5 millions d'euros (total de la couverture : 5 millions d'euros).

Notre expérience auprès des collectivités publiques :

Le cabinet a une double compétence : conseil / assistance et contentieux.

Il est fréquemment sollicité par différentes collectivités territoriales :

- communes de moins de 3500 habitants,
- communes de plus de 3500 habitants,
- communes de plus de 50 000 habitants,
- départements,
- établissements publics administratifs.

Maîtres Olivier BRUN et Sonia ALLEGRET-DIMANCHE sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités territoriales pour le suivi de leur dossier de droit public :

- droit de la responsabilité administrative,
- droit de l'urbanisme, autorisations droits des sols, aménagement du territoire, expropriations et préemptions,
- droit de la commande publique, passation, exécution, rupture de contrats et marchés publics, délégations de services publics,
- droit du domaine public et travaux publics,
- droit du service public et de la police administrative,
- droit de la fonction publique : Etat, collectivités territoriales, hôpitaux, expertises judiciaires.

Notre cabinet est parfaitement organisé autour des différents avocats pour traiter également les urgences de nos clients :

- déféré préfectoral,
- référé instruction (expertise, constat, etc...),
- référé suspension,
- référé provision,
- référé précontractuel.

Nous assistons également les collectivités territoriales lors d'opérations d'expertises et participons aux différentes réunions organisées par les experts.

Le conseil sur toute question de droit public se fait à travers une consultation juridique. Un entretien dans les bureaux de la collectivité est également privilégié.

Maître Philippe EXPERT pratiquant la matière pénale, conseille et défend les élus locaux ainsi que les agents des collectivités locales dans les procédures où leur responsabilité est recherchée en raison :

- de soupçon de manquement au devoir de probité (abus de biens sociaux, de confiance, favoritisme, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, détournement de biens publics, etc...),
- d'atteinte à l'honneur (diffamation, injure, etc...),
- d'atteinte à la confiance (faux et usage de faux),
- d'atteinte involontaire à la vie et à l'intégrité physique ou atteinte à la sécurité d'autrui,
- d'atteinte à l'environnement ou à l'urbanisme.

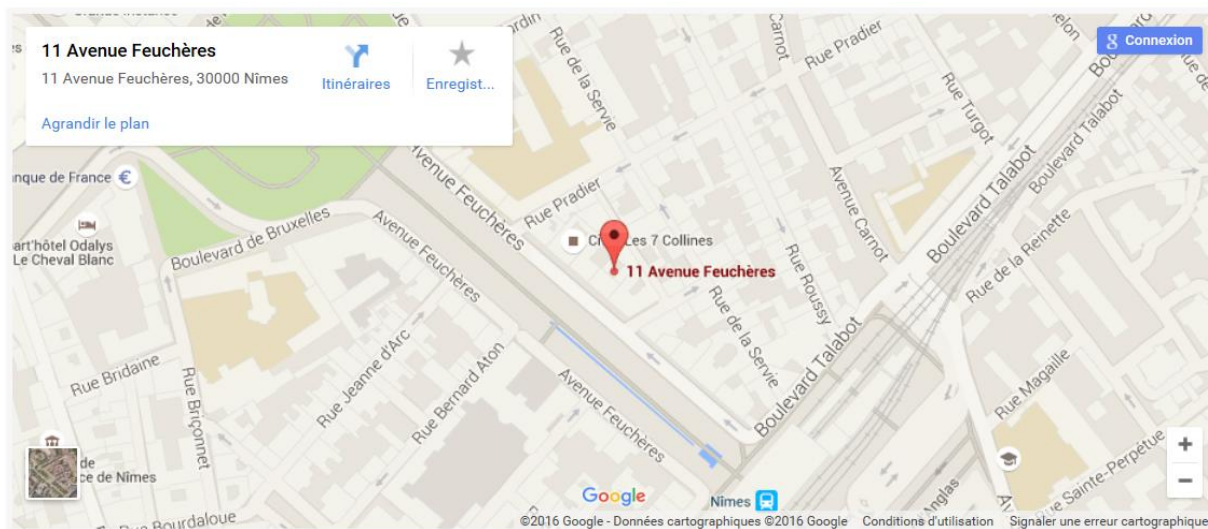
Contacter notre Cabinet

Les trois secrétaires vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

11 avenue Feuchères
BP 181
30012 Nîmes cedex 4
Tél : 04 66 29 04 83
Fax : 04 66 29 04 32
Mail : bcep@avocatline.fr
Site Internet : <http://www.bcep-avocats-nimes.fr>



Plan d'accès :



Parkings de la gare ou des arènes à 50 mètres

